



**GARANTIE
SPORTS LOISIRS***

La mutuelle des gens heureux

Santé - Prévoyance - Retraite - Prévention - Habitation

Profitez
pleinement
de vos activités
sportives
préférées !

Une garantie
des risques
aussi efficace
pour les sportifs
confirmés que les
occasionnels.



La garantie Sports Loisirs vous couvre au quotidien et durant vos vacances, en cas d'accident, lors de la pratique de **vos activités sportives non professionnelles**.

C'est aussi une Assistance Rapatriement **24h/24 et 365 jours par an** pour vous couvrir en cas d'accident de sport en **France ou à l'étranger**.

Pour tous et pour tous les sports
de loisir :

Avec la garantie Sports Loisirs, **vous êtes couvert pour toutes vos activités sportives de loisirs en cas d'accident**.

En toutes circonstances :

- ✎ à titre individuel ou en famille,
- ✎ au sein d'un club,
- ✎ à l'occasion d'un évènement sportif,
- ✎ au cours d'une compétition en tant qu'amateur.

Une appli innovante



Pour une pratique sportive en toute sécurité* :

- ✎ partagez votre géolocalisation avec vos proches pendant une activité,
- ✎ alerte auprès de tiers en cas de problème,
- ✎ assistance à l'étranger,
- ✎ appel d'urgence : nous prévenons les secours, si nécessaire, en transmettant votre géolocalisation.

*Accessible uniquement sur les forfaits à l'année.

Trois formules personnalisables

	SOLO	DUO	FAMILLE
À la journée	✓	✓	✓
À la semaine	✓	✓	✓
À l'année	+ Appli	+ Appli	+ Appli

IMPORTANT À SAVOIR

- Cette garantie est un complément indispensable à une licence sportive fédérale, sans la remplacer, car elle couvre toutes vos activités en même temps...
- Cette garantie fonctionne sans lien entre l'activité qui a causé l'accident et celle qui est interrompue. Exemple : si vous vous blessez en faisant du roller et que cela interrompt vos cours de gymnastique, ces derniers seront pris en charge !

Remboursements et indemnités

Les garanties Sports Loisirs interviennent en cas d'accident médicalement constaté, subi dans le cadre de la pratique d'un sport ou d'une activité sportive de loisirs garantie.

✚ DOMMAGES CORPORELS

- Prise en charge des frais de santé en **complément de la Sécurité sociale** pour la part des frais restés à la charge de l'assuré
- Versement d'une **indemnité aux personnes définies** en cas de décès de l'assuré
- Versement d'une allocation forfaitaire de **17 € par nuitée** pendant 100 jours

✚ DOMMAGES MATÉRIELS

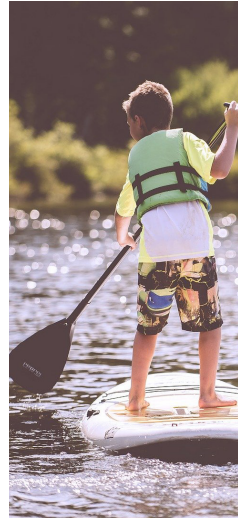
- **Frais de réparations** de votre matériel sportif
- **Frais de remboursement** de votre matériel sportif endommagé

✚ ACTIVITÉS INTERROMPUES

- Garantie de **toutes les activités sportives** ne pouvant plus être pratiquées : abonnements, stages, forfaits, etc.
- **Frais d'interruption** de séjour

✚ ASSISTANCE

- Assistance à domicile (aide ménagère et garde d'enfant)
- Frais de recherche et de secours
- Assistance médicale / rapatriement



Qu'est ce qui n'est pas assuré ?

- ✚ Les sinistres réalisés avant la prise d'effet du contrat et après sa date de résiliation.
- ✚ Les sinistres non liés à un accident médicalement constaté subi par l'assuré dans le cadre de la pratique d'un sport tel que défini dans la notice.
- ✚ La pratique, à titre professionnel, de tout sport.
- ✚ Les accidents résultants de votre participation, même à titre d'amateur aux sports suivants : sports mécaniques (quel que soit le véhicule à moteur utilisé), sports aériens, alpinisme de haute montagne au-delà de 6 000 m, bobsleigh, hockey sur glace, skeleton, sports de combats (hors judo, viet vo dao, aikido, karaté de contact et traditionnel et tai-chi-chuan), spéléologie, chasse.

Pour rester en contact



En agence, liste sur [mutuellesdusoleil.fr](https://www.mutuellesdusoleil.fr)



Sur le **site mutuellesdusoleil.fr**



Par **téléphone au 04 91 12 40 00** et les **lignes directes des agences** disponibles sur [Mutuellesdusoleil.fr](https://www.mutuellesdusoleil.fr)



Via **l'appli mobile** Mutuelles du Soleil disponible sur



(pour les adhérents en contrat santé)



Sur les **réseaux sociaux**

<https://www.facebook.com/mutuellesdusoleil/>

<https://www.linkedin.com/company/mutuelles-du-soleil/>



Et pour être encore plus proche de VOUS...

Un espace adhérent dédié à votre contrat santé, entièrement privé et personnalisé, est accessible depuis la page d'accueil sur [Mutuellesdusoleil.fr](https://www.mutuellesdusoleil.fr), cadre « Votre espace privé » !

* La Garantie Vitalmut Sports Loisirs est une garantie composite qui fait l'objet de deux contrats souscrits par l'Association VITALMUT, association loi 1901 enregistrée auprès de la préfecture d'Annecy sous le numéro W741001592, inscrite au répertoire SIRENE sous le numéro 380 324 004 et dont le siège social est situé 17 rue Jean Jaurès, 74000 ANNECY auprès de, respectivement :

- **RADIANCE MUTUELLE** Mutuelle régie par les dispositions du livre 2 du code de la mutualité et immatriculée sous le numéro SIREN 483 747 333 dont le siège est situé 95 rue Vendôme, 69006 LYON : contrat de prévoyance collective n° VITALMUT2020.
- **MUTUAIDE ASSISTANCE** – 126, rue de la Piazza – CS 20010 – 93196 Noisy-le-Grand Cedex – S.A. au capital de 12.558.240 € entièrement versé – Entreprise régie par le Code des Assurances RCS 383 974 086 Bobigny – TVA FR 31 3 974 086 000 19 : contrat VITALMUT MULTIRISQUE OPTION N°5930.